

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 11/05/2017

Séance du jeudi 18 mai 2017

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN - N REBILLON - E OGER - E CHALOPIN -MB CHEREL - P DONNINI - J LECRIVAIN - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS -

Excusés : MP PATIN - (pouvoir à MC BOUCHER) -

Absentes : C FRIGOULT, C GRIMAUULT. S ROSSIGNOL

Secrétaire de séance : Philippe Donnini.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

Présentation du diagnostic de notre centre de secours par le Capitaine Rault et le Chef de Centre Caporal Chef Bruno Pays, et de la campagne de recrutement de volontaires.

URBANISME

- Informatique mairie : licences,
- Achat matériel service technique (camion),
- Appel d'offres dossier réhabilitation des eaux pluviales : appel d'offres à relancer,
- Dossier voirie 2017 : contrat de maîtrise d'œuvre, estimatif des travaux, autorisation de l'appel d'offres,
- Curages 2017 : cahier des charges.

ENFANCE

- Accueil de loisirs : programme été 2017 - embauche animateurs saisonniers.
- Ecole publique : coût à l'élève 2017 basé sur le CA 2016,
- Ecole privée : dotation de fonctionnement 2017, dotation sociale 2017.

FINANCES

- Décision budgétaire modificative.

QUESTIONS DIVERSES

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27.04.2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 27 avril 2017.

2- PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE NOTRE CENTRE DE SECOURS PAR LE CAPITAINE RAULT ET LE CHEF DE CENTRE CAPORAL CHEF BRUNO PAYS, ET DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES.

Le Capitaine Rault présente l'organisation départementale du SDIS : c'est un établissement public qui regroupe tous les centres de secours du département depuis le 1.1.2000 (avant 2000, les centres de secours étaient gérés par la commune siège du centre de secours). L'instance de décision est le Conseil d'Administration où siègent des élus (du Département, des communes, d'EPCI).

Le document de planification est le schéma d'analyse et de couverture des risques. Celui-ci est réactualisé tous les 5 ans.

Il fixe les objectifs, et notamment le niveau de qualité de service : chaque coin d'Ille-et-Vilaine doit être atteint en moins de 20 mn. La réalisation de cet objectif est fixé à 80%. Pour y parvenir, le département a été découpé en zones : les bassins de risques courants. Les moyens sont répartis dans ces bassins. Il y a 70 bassins en Ille-et-Vilaine. Le bassin de notre territoire regroupe les 2 centres de Saint-Georges-de-Reintembault et le Ferré.

Les centres de secours remplissent 3 missions :

- Le secours à personnes,
- L'incendie,
- Les opérations diverses : chutes d'arbres, ascenseurs bloqués...

Les 93 centres de secours du Département sont regroupés en 4 groupements.

Le Commandant du SDIS est François Picot. Son adjoint est le Capitaine Rault.

Le Capitaine Rault est chargé de l'accompagnement managérial et de l'accompagnement au recrutement de notre centre de secours depuis le 1^{er} janvier 2017.

A St-Georges, le besoin est de 6 sapeurs pompiers en permanence.

Sur chaque bassin, l'affectation en matériel est le suivant : une ambulance, un fourgon de lutte contre incendie et une petite camionnette.

Le Centre de St-Georges est un centre en mode dégradé depuis une dizaine d'années. Il est juste en nombre et en qualité, il existe de réelles difficultés à recruter et à fidéliser. Pour information, la durée moyenne d'engagement d'un volontaire est de 7 ans en France, 10 ans en Ille-et-Vilaine.

Sur St-Georges, nous constatons un déficit en encadrement, un manque de sous-officier. La gestion du centre de secours au quotidien est compliquée en terme managérial. La succession de Paul Lodé n'a pas été anticipée. La solution trouvée à l'époque a été la nomination de Bruno Pays (bien qu'il n'ait pas la formation qui corresponde à ce niveau de responsabilité).

Les conséquences au quotidien sont les suivantes :

- Une incapacité à avoir 6 sapeurs pompiers disponibles en même temps,
- Des formations qui ne sont pas suivies (manque de temps des sapeurs-pompiers et de par leur petit nombre, il n'y a pas de formateur localement)
- une affectation différée de l'ambulance (le SDSIS attend de réunir les conditions pour affecter l'ambulance : il faut être 3 pour une intervention en ambulance, dont un sous-officier). C'est donc l'ambulance de St-James ou de Louvigné qui intervient.

Les difficultés se sont accrues récemment, suite à des départs. Aujourd'hui le centre fonctionne avec 9 sapeurs pompiers, alors qu'il en faudrait 30 pour assurer le service correctement (4 équipes d'astreintes de 6 personnes et une marge d'une équipe supplémentaire).

Nous atteignons donc un seuil critique.

Le capitaine Rault base son accompagnement managérial sur le fait de reconstruire des fondations solides ensemble.

L'objectif principal étant de rendre un service meilleur (une équipe de sapeurs pompiers doit être disponible à la moindre alerte - les pompiers devront suivre une formation continue régulière).

Il est important que les pompiers créent une solidarité entre eux, car être en nombre insuffisant, et ne pas avoir l'ambulance, c'est une source de démotivation.

Par ailleurs, être Chef de centre implique une lourde responsabilité, compliquée à assurer pour un seul homme. Le but est de seconder Bruno Pays.

Le Centre doit être plus attractif pour créer les conditions de recrutement.

Les étapes de l'accompagnement actuel :

- 1) Diagnostic.
 - Des entretiens individuels et collectifs ont été menés par le Capitaine Rault
 - ⇒ Recensement des difficultés.
- 2) Propositions de mesures correctives.
 - Règles communes : définition (les volontaires se sont engagés sur ces règles communes), et écriture de guides de gestion.
 - Stabiliser le fonctionnement du centre.
- 3) Etablir un organigramme.
 - Soulager dans leurs responsabilités le Chef de centre Bruno Pays et son adjoint Anthony Hamel.
- 4) Lancer une campagne de recrutement.

Il y a 2 journées départementales de recrutement/an (JAR) : 1 en mai et 1 en novembre.

Depuis 2004 et la loi de modernisation de la sécurité civile, chaque citoyen doit être en mesure de connaître les n° d'urgence, les gestes qui sauvent, équiper son logement en détecteur de fumée...Il convient de mobiliser tout le monde : élus, citoyens, employeurs.. le but d'un pompier est de rendre service, être acteur de la sécurité..

Une campagne de recrutement va être lancée.

Les leviers de cette campagne sont les suivants :

- Présenter la démarche en conseil municipal,
- Sensibiliser chaque foyer (le recrutement se fait sur les lieux de domicile ou de travail à 5 mn autour du centre de secours)
- Communiquer par voie de presse. Affichage dans les lieux publics, les commerces, les lieux de passages.
- Adresser des courriers individuels ciblés : recrutement de personnes de 18 à 50 ans.
- Faire venir les gens à une 1^e réunion publique, un soir, la 2^e quinzaine de juin.
- S'inviter aux temps forts communaux (fête du 1^{er} juillet ? fête des écoles ?)
- Sensibiliser le monde associatif, les employeurs...

But : présenter des candidats à la journée de recrutement de novembre, afin d'avoir des nouveaux effectifs au 1.1.2018.

Rôle du conseil municipal : valoriser l'image du centre de secours.

La question de l'accueil des jeunes sapeurs pompiers (JSP)(13 ans à 17 ans) est posée : leur formation est assurée pendant l'année scolaire tous les samedis. Cela nécessite un gros besoin en termes d'animateurs et de formateurs. C'est donc assez compliqué d'ouvrir cette section JSP à St-Georges.

Le projet est d'ouvrir une section JSP à Fougères, afin de recruter différents profils qui sont susceptibles d'être volontaires dans les centres du secteur.

Madame Boucher et le conseil municipal remercient le Capitaine Rault et le Chef de Centre Bruno Pays pour leur présentation.

3- INFORMATIQUE MAIRIE : LICENCES INFORMATIQUES

L'acquisition de 5 postes informatiques a été validée en conseil municipal du 27 avril 2017.

Restait en suspens la question de l'achat des licences. Le conseil municipal privilégiait l'achat de licences Microsoft, afin que les postes informatiques soient opérationnels (pas besoin de conversion de documents ni de formation pour le personnel). Par contre, il avait été demandé d'étudier une solution moins onéreuse.

Un achat via un vendeur inscrit sur une plateforme de vente par internet permet d'avoir accès à des promotions. Une promotion en ligne quelques heures ce jour a permis d'acheter 5 licences à 89 € TTC, soit 445 € pour les 5 postes (licence office pro 2016). Le prix proposé par Iliane était de 1 550 € HT.

Délibération : Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cet achat.

4- ACHAT MATERIEL SERVICE TECHNIQUE (CAMION).

Jean-Bernard Boismartel a présenté en commission urbanisme du 15 mai un devis du garage Renault Fougères : un camion Nissan (Renault), 71 000 kms au compteur, de 2007, 130 CV, occasion de chez Veolia, garantie 6 mois, 1.2 tonne de charge (l'actuel a une charge de 800 kg).

Le prix : 11 390,76 € HT - 13 601.76 € TTC. (13 080 € TTC avant carte grise). (Ce camion coûte environ 25 000 € neuf). En outre, le garage fait une reprise de notre camion 1 100 € HT.

Prévision budgétaire 2017 : 30 000 € (tout matériel du service technique).

La commission urbanisme a donné un avis favorable à cet achat.

Délibération : le conseil municipal valide à l'unanimité cet achat à 13 601.76 € TTC.

5- APPEL D'OFFRES DOSSIER REHABILITATION DES EAUX PLUVIALES : APPEL D'OFFRES A RELANCER.

Quatre entreprises ont retiré un dossier d'appel d'offres, mais aucune n'a répondu. Contactées, il s'avère qu'elles ont de façon générale un calendrier plein jusqu'aux vacances, et qu'elles cherchent en ce moment à remplir leur calendrier pour septembre et les mois suivants.

La commission d'appel d'offres réunie le 18 mai a déclaré l'appel d'offres infructueux, et propose de le remettre en ligne après le conseil municipal en proposant une date de travaux entre le 15 septembre et le 30 octobre 2017 (sachant que la durée estimative des travaux est de 2 semaines). L'appel d'offres serait attribué en conseil municipal du 6 juillet.

Délibération : le conseil municipal déclare à l'unanimité cet appel d'offres infructueux. Il autorise à la majorité le Maire à le relancer en proposant une date de travaux prévue entre le 15/09 et le 30/10 (une abstention - Guillaume Dubois).

6- DOSSIER VOIRIE 2017 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE, ESTIMATIF DES TRAVAUX, AUTORISATION DE L'APPEL D'OFFRES.

Infraconcept a remis ses estimatifs de travaux, ainsi que le montant de ses honoraires.

La commission urbanisme du 15 mai propose comme suit le calendrier de réalisation des travaux :

Programme voirie 2017			honoraires
sites	proposition	estimatif travaux € HT	Infraconcept
réfection parking salle sports	réalisation en 2017	16 200,00 €	2 400,00 €
trottoirs devant eco-services	réalisation en 2017	4 690,00 €	
rampe pour accès sanitaires	réalisation en 2017	17 702,50 €	
rue de la Beurrière	réalisation en 2017	21 395,00 €	1 900,00 €
CR la Hamelinière	réalisation en 2017	14 260,00 €	
CR Basse Mouline	réalisation en 2017	19 535,00 €	
allées cimetièrre	réalisation en 2017	119 485,00 €	4 000,00 €
rue des Acacias	réalisation en 2018-2019	11 380,00 €	2 900,00 €
rue de Longuève	réalisation en 2018-2019	54 170,00 €	
rue de la valière	réalisation en 2018-2019	20 240,00 €	
TOTAL		299 057,50 €	11 200,00 €
TOTAL TTC		358 869,00 €	13 440,00 €

- **Travaux dans le cimetière :** pour faciliter le déplacement (faire le tour du cimetière avec un véhicule), il convient de déplacer l'ossuaire. Un devis est demandé aux marbriers.

Le service technique préparera le terrain pour ces travaux. Un surcoût pour l'aménagement du bas du cimetière.

- **Réfection Parking de la salle des sports et réalisation de la rampe d'accès :**
Un vide sanitaire existe sous les toilettes.
Si dans l'aménagement futur, l'entreprise de maçonnerie « récupère » le vide sanitaire pour descendre les toilettes publiques d'environ 25 cm, cela supprimerait la rampe d'accès aux toilettes.
Les 2 lampadaires d'éclairage public seraient à supprimer pour faciliter le stationnement. Il pourrait être mis un éclairage LED dans le bardage de la salle.
Il convient toutefois de laisser un trottoir pour que les voitures soient stoppées. (espaces verts, trottoir et stationnements).

- **Elargissement du CR la Hamelinière d'un mètre en pied de talus :** devis Deslandes de 3 462.85 € HT (4 155.42 € TTC).
La commission urbanisme du 15 mai a donné un avis favorable à ces travaux.

Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les honoraires de maîtrise d'œuvre, et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.
- valide les estimatifs de travaux (à revoir estimatif pour l'aménagement devant la salle des sports : suppression d'une partie de la rampe d'accès), et autorise les appels d'offres pour les travaux prévus en 2017.

7- CURAGES 2017 : CAHIER DES CHARGES.

Une quinzaine de kms de voies nécessitant un curage ont été recensées par la commission urbanisme, soit 31 kms de curage.

L'estimatif du mètre linéaire (ml) de curage se situe entre 1 et 3 € HT.

Sur le descriptif, il était noté que « ce prix rémunère au mètre le curage de fossés au godet trapézoïdal, les sujétions de repérage et de croisement de réseaux, l'évacuation des déblais à la décharge aux frais de l'entrepreneur ».

L'inscription budgétaire 2017 est de 20 000 € TTC.

La commission urbanisme du 15 mai a suggéré que ces travaux fassent l'objet d'une demande de devis auprès de 4 entreprises, et que le suivi des travaux soit fait par la commission.

La commission propose de réaliser ces travaux de curage sur 2 ans.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité ces travaux à hauteur de l'enveloppe budgétaire, et autorise le Maire à solliciter 4 entreprises en direct pour des devis.

8- ACCUEIL DE LOISIRS : PROGRAMME ETE 2017 - EMBAUCHE ANIMATEURS SAISONNIERS.

L'accueil de loisirs ouvre ses portes du 10 juillet au 4 août, et du 28 août au 1^{er} septembre.

Sonia Colibert arrête le travail le 28 juillet, et assurera la semaine de fin août avec Isabelle Carnet et Ghislaine Gérard.

Les désinscriptions posent un problème d'organisation importante à l'équipe de l'accueil de loisirs - La commission enfance jeunesse du 17 mai fait la proposition suivante : « toute

inscription entraîne le paiement du prix de journée, du repas et de l'animation concernés en cas d'annulation après la date limite d'inscription.

Passé la date limite d'inscription, l'inscription se fera dans la limite des places disponibles, avec un délai minimum de 48 heures. »

2 mini camps sont prévus au programme de cet été :

-Mini camp 1 : 7/10 ans - Feins - du 11 au 13.07.

45 € à verser à l'inscription + coût de journée.

Animateurs : Sonia - Quentin - Blandine.

-Mini camp 2 passerelle 9/12 ans - Mézières sur Couesnon - du 18 au 21 juillet. (journée de préparation à St-Georges : 17 juillet, + journée bilan à Monthault le 26 juillet)

62 € à verser à l'inscription + coût de journée.

Animateurs : Sonia - Laurène.

La commune va recruter 3 animateurs saisonniers du 7 juillet au 4 août 2017. Il s'agit de Quentin Cheminant, Blandine Reucheron et Laurène Grimault. Leur contrat de travail est établi sur la base de 190 heures.

Délibération : le conseil municipal décide à l'unanimité :

- « Toute inscription entraîne le paiement du prix de journée, du repas et de l'animation concernés en cas d'annulation après la date limite d'inscription. Passé la date limite d'inscription, l'inscription se fera dans la limite des places disponibles, avec un délai minimum de 48 heures. »
- valide le programme de l'été 2017,
- autorise le Maire à établir les contrats de travail aux 3 animateurs du 7 juillet au 4 août sur la base de 190 heures.

9- ECOLE PUBLIQUE : COUT A L'ELEVE 2016.

Le coût à l'élève de l'école publique 2016 est applicable pour :

- La dotation RPI école privée 2017,
- La facturation aux communes de résidence des élèves de l'école publique pour l'année scolaire 2017-2018, facturée en mai 2018.

Nature des dépenses	Montant pour 119 élèves
Eau, assainissement	930.93 €
EDF	3 476.29 €
Combustibles	4 771.03 €
Entretien des locaux	1 173.55 €
Pharmacie	37.54 €
Fournitures scolaires	6 046.15 €
Matériel collectif d'enseignement	682.16 €
Matériel PPMS	91.24 €
Cartouches / encre/papier	1 254.70 €
Maintenance matériel	1 379.99 €
téléphone	926.01 €
assurances	410,00 €
TOTAL	21 179.59 €/119 = 177.97 €

Piscine élémentaires	Séances : 1 023 €	Par élève élémentaire : 27.16 €
----------------------	-------------------	---------------------------------

7/12

	Transport : 1 177 €	
Charges de personnel	38 maternelles	81 élémentaires
	2 ATSEM : 32 280 € Soit 849.47 €/élève maternelle	Entretien des locaux et service Technique : 15 755.15 €, soit 194.50 € /élève élémentaire

Coût maternelle 2016	Coût élémentaire 2016
1 027.94 €	399.63 €

Pour mémoire : coût à l'élève public années antérieures :

année	maternelle	primaire
2012	993.70	372.54
2013	1237.50	362.55
2014	1083.10	381.14
2015	1 027.90	368.76
Coût départemental 2015	1 142.00 €	374.00 €

Madame Gasnier intervient et donne lecture d'une circulaire de l'UDOGEC sur les éléments pris en compte pour le coût à l'élève.

Madame Boucher précise que pour déterminer ce coût à l'élève, elle a pris l'aval du service de légalité à la Préfecture et de M. Bodin de l'Education Nationale.

Suite à cette intervention, le conseil municipal préfère différer le vote du coût à l'élève 2016.

Il est proposé de prendre un rendez-vous municipalité / Préfecture / Udogec pour savoir quels éléments doivent être pris en compte.

10-DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU RPI POUR L'ANNEE 2017,

D'après la convention signée avec le RPI, la dotation de fonctionnement est versée pour les élèves domiciliés à St-Georges, mais scolarisés sur un des sites du RPI.

Année civile 2017 : période	Nombre de mois/10 mois	Nombre d'élèves	Coût élève	total
Janvier 2017 à Pâques 2017	3.5	46 élémentaires	399.63 €	6 434.04 €
Janvier 2017 à Pâques 2017	3.5	25 maternelles	1 027.94 €	8 994.47 €
Total période 1				15 428.51 €
Pâques 2017 à fin année scolaire	2.5	48 élémentaires	399.63 €	4 795.56 €
Pâques 2017 à fin année scolaire	2.5	25 maternelles	1 027.94 €	6 424.62 €
Total période 2				11 220.18 €

Suite à l'ajournement du vote du coût à l'élève 2016, cette délibération ne peut être prise à cette séance de conseil municipal.

11-SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL AU RPI.

D'après la convention signée avec le RPI, la dotation de fonctionnement est versée pour les élèves domiciliés à St-Georges, mais scolarisés sur un des sites du RPI.

mois	Nombre de repas	Par repas	Total
Septembre - octobre- novembre - décembre	2 313	2 €	4 626 €
Janvier - février - mars	1 798	2 €	3 596 €

Pour mémoire : subvention à caractère social des années antérieures :

année	subvention	GARDERIE
2012	12 780,00 €	
2013	13 946,00 €	
2014	15 865,70 €	
2015	15 211,90 €	
2016	9 030,00 €	4 975,47 €
2017		2 512,10 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la dotation sociale du RPI pour l'année scolaire 2016-2017 comme ci-dessus. Le dernier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 sera versé à ce taux en fonction du nombre d'élèves communiqué, ainsi que le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018.

12-FACTURATION AUX COMMUNES EXTERIEURES DE LA SCOLARISATION A L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017.

Les communes extérieures sont facturées au prorata du temps de présence des enfants pendant l'année scolaire.

facturation du coût à l'élève aux communes extérieures - année 2016-2017							
commune	coût matern	nombre enf	Total matern	coût élem	nombre enf	total elem	Total
Montjoie St Martin	1 027,90 €	1,0	1 027,90 €	368,76 €	1,3	479,39 €	1 507,29 €
Le Ferré	1 027,90 €	4,2	4 317,18 €	368,76 €	15,65	5 771,09 €	10 088,27 €
Mellé	1 027,90 €	5,6	5 756,24 €	368,76 €	9,8	3 613,85 €	9 370,09 €
Monthault	1 027,90 €	1,35	1 387,67 €	368,76 €	1,7	626,89 €	2 014,56 €
Villamée	1 027,90 €	2,1	2 158,59 €	368,76 €	5,1	1 880,68 €	4 039,27 €
La Bazouge du Désert	1 027,90 €		0,00 €	368,76 €	1,0	368,76 €	368,76 €
TOTAL							27 388,23 €

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la facturation aux communes extérieures de la scolarisation à l'école publique comme ci-dessus.

13-DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 2 :

La DM est nécessaire pour passer une écriture comptable relative au refinancement de la dette (chapitre 16 - 041).

Concernant le compte 67, cela concerne des loyers enregistrés deux fois en décembre lors de l'arrêt maladie de l'agent en charge de la comptabilité (sans doute une fois en automatique à partir du logiciel facturation, et une fois sous forme de titres).

Sens	Chapitre	Compte	Réel Ordre	Libellé Compte	Proposé
D	16	166	Réel	Refinancement de dette	-459 255,54 €
D	041	166	Ordre	Refinancement de dette	459 255,54 €
D	67	673	Réel	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €
R	74	74121	Réel	Dotation de solidarité rurale	1 000,00 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2.

14-DECORATIONS DE NOEL.

La commission espaces verts du 6 février 2017 a proposé des décorations de Noël complémentaires : des décorations de rues sur les candélabres.

L'offre de location supplémentaire de la SARL Naixia est de 1 225 € HT annuel (le contrat est signé pour 2 ans), ce qui porte la location annuelle des décorations de Noël à 3 500 €.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité l'offre supplémentaire de location annuelle de la Sarl Naixia de 1 225 € HT pour les décorations des candélabres à Noël.

15- QUESTIONS DIVERSES.

- REHABILITATION DE LA SALLE PLURI-ACTIVITES et DES VESTIAIRES SANITAIRES DE LA SALLE DES SPORTS : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS.

Toutes les subventions sont désormais accordées : FST (Département), Contrat de Pays (Région) et DETR (Etat). Une réunion de chantier va être organisée sous quelques jours.

Pour mémoire, le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	20 920,00 €	Aides publiques	183 628.85 €	75.40
Honoraires IPH (réhabilitation du bâtiment)	17 370,00 €	DETR : 185 345.75 € X 40% = 74 138.30 €	74 138.30 €	
Honoraires Tecam (accessibilité extérieure)	3 550.00 €			

Études complémentaires	5 050.50 €	Département – FST -	54 862.55 €
- Contrôle technique - Apave	1 652,00 €	-Région (contrat de Pays)	54 628,00 €
- SPS - Apave	1 092,50 €	-	
diagnostic amiante	1 956,00 €	Autres	
Plan topo	350.00 €	-	
Travaux (2)	159 375.25 €	Autofinancement	59 882.09 € 24.60
-lot 1 : désamiantage	11 964.17 €	- fonds propres	59 882.09 €
-lot 2 : démolition - gros œuvre	41 554.80 €	- emprunts	
-lot 3 : menuiseries extérieures	8 898.19 €	-	
-lot 4 : menuiseries intérieures	13 957.96 €	-	
-lot 5 : doublage - cloisons-faux plafonds	21 920.40 €		
-lot 6 : revêtements sols et murs	12 283.50 €		
- lot7 : plomberie/ventilation	23 300.00 €		
-lot 8 : électricité - chauffage	14 434.22 €		
-lot 9 : peinture	6 247.20 €		
Soustraire travaux non subventionnables TGBT et extension 9m2	-15 188.19 €		
Accessibilité extérieure	20 000.00 €		
Travaux non subventionnables DETR	58 168.19 €		
travaux non subventionnables TGBT et extension 9m2	15 188.19 €		
Travaux en régie (bardage et signalétique)	12 030,00 €		
Honoraires Tecam (voirie et stationnements)	5 950.00 €		
Voirie et stationnements	25 000.00 €		
TOTAL	243 510.94 €	TOTAL	243 510.94 €

▪ **ORGANISATION DES ST GEORGES DE FRANCE.**

Nelly Philippeaux interroge le conseil municipal sur la possibilité d'organiser le rassemblement des St-Georges-de-France en 2020.

Le conseil municipal souhaite avoir un estimatif financier de l'organisation de cet évènement, ainsi que des éléments sur l'organisation matérielle. En effet, des bénévoles doivent également être mobilisés en nombre important.